

U²⁰¹⁹NSS

Fiche Sport

21 - Futsal

Mise à jour : 8 juin 2018

Sommaire



Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 21
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 22
Membres CMN	Page 25
Annexes	Page 26

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport **FUTSAL** a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

Particularités Football et Futsal

Les Sections Sportives Scolaires rectorales et les Sections Sportives labellisées FFF en Football et en Futsal ne peuvent participer aux Championnats de France UNSS QUE dans la filière Excellence en Football et en Futsal.

Pour participer aux Championnats de France par Équipe d'Établissement, l'établissement ayant une Section Sportive Scolaire rectorale ou une Section sportive labellisée FFF devra s'être engagé et avoir joué en Championnats Excellence dans le même sport (Football ou Futsal) et dans la même catégorie d'âge et de sexe.

La liste des Sections Sportives labellisées FFF est disponible sur ce site :

<https://www.fff.fr/articles/details-articles/176616-liste-des-sections-scolaires-labellisees-2018-2019>

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2019

Benjamins (U11 U12 U13)	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes (U14 U15)	nés en 2004 et 2005
Cadets (U16 U17)	nés en 2002 et 2003
Juniors (U18 U19)	nés en 2000 et 2001
Seniors (U20 et avant)	nés en 1999 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- **Rugby**,²
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Textes de Référence :

- LC Sécurité

Conditions de participation pour les équipes d'établissement

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (2017 et 2018), les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement football ou futsal, (Annexe 1),

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence de football ou futsal (2018), elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2018), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 21 décembre 2018 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes **Établissement** d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2018 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2018 (Annexe 4).
- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de football et/OU futsal, des sections sportives labellisées FFF de football et/OU futsal**, des Pôles Espoir **FOOTBALL /FUTSAL** de la FFF ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFF
- **les équipes comportant au moins UN élève inscrit** sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports de la FFF (**Élite, Senior, Relève ou Reconversion**), 2018 et /ou 2019 ; les « **collectifs nationaux** » peuvent participer (sauf si présence sur les **listes mentionnées ci-dessus**) La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- des équipes comportant au moins **UN élève « conventionné »** appartenant à des Centres de formation.

Liste des sections sportives scolaires FFF disponible ici : <https://www.fff.fr/articles/details-articles/176616-liste-des-sections-sportives-scolaires-labellisees-2018-2019>



Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats Futsal par équipe d'établissement décrits ci-dessous Minimes, Cadets, Lycées Filles et **Junior**.

Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2016 – 2017 et/ou 2017 – 2018), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS **le 25 septembre 2018**.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement

Futsal

Précisions spécifiques Futsal

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors			
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - minimes de collège avec B3, M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la feuille de composition d'équipe déposée à l'accueil) - cadets garçons avec M2, C1, C2 (M2 autorisés sans limitation de nombre) - lycée filles ³ avec M2, C1, C2, J1, J2 Mixité interdite			
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France			
TYPE DE JEU	à 5			
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera non classée			
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3			
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10			
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10			
	MINIMES		CADETS Garçons / Lycée Filles	
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 - Les ballons en feutre sont interdits			
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 20'		2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 12'		2 x 15'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'		75'	
MIXITÉ	Pas de mixité			
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps de jeu décompté 2 x 10' MF	Temps de jeu décompté 2 x 12' MG	Temps de jeu décompté 2 x 12' LYCF	Temps de jeu décompté 2 x 12' CG

³ Les équipes de collèges sont autorisées

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2018-2019 ») ; à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, 1/4 de finale, 1/2 finales, matchs de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum par championnat minimes filles, minimes garçons et cadets 16 maximum pour le championnat lycée filles
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS minimes filles Champion de France UNSS minimes garçons Champion de France UNSS Lycée Filles Champion de France UNSS cadets

Modalités de qualification 16 équipes⁴

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		2
2	Créteil	Paris	Versailles	2
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		2
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	2
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
			TOTAL	15

+ 16^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins
Si **1** équipe des Ultramarins
Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice
Qualifiée
Se référer au tableau du Règlement Fédéral

⁴ Les équipes relevant de l'AEFE s'inscriront à la Direction Nationale en novembre au même titre que les équipes ultramarines

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 17 avril 2019 pour les minimes G et F, cadets
- 06 mars 2019 pour les juniors, lycées filles

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpentins

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2018 selon la méthode des serpentins.

16 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2018	IA du 3 ^{ème} 2018	IA du 2 ^{ème} 2018	IA du 4 ^{ème} 2018
IA du 8 ^{ème} 2018	IA du 7 ^{ème} 2018	IA du 6 ^{ème} 2018	IA du 5 ^{ème} 2018
IA du 9 ^{ème} 2018	IA du 10 ^{ème} 2018	IA du 11 ^{ème} 2018	Ultramarin Ou Académie organisatrice
IA du 15 ^{ème} 2018	IA du 14 ^{ème} 2018	IA du 13 ^{ème} 2018	IA du 12 ^{ème} 2018

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnat de France UNSS Futsal Juniors Garçons

- Les conditions de participation au championnat Futsal Juniors Garçons sont définies page 5 de la présente Fiche Sport.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Juniors Cadets 2
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Cadets Juniors avec C2 J1 J2 sans limitation de nombre Mixité interdite Surclassement interdit
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
TYPE DE JEU	à 5
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10
BALLONS GARÇONS	Spécifique futsal taille 4 - Les ballons en feutre sont interdits
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'
MIXITÉ	Pas de mixité
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps de jeu décompté 2 x 12' JG

Informations complémentaires

REGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2018-2019»); à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPETITION	Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum par championnat JUNIORS Garçons
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement JUNIORS Garçons

Remarque :

La catégorie Lycée Fille regroupe les joueuses M2 C1 C2 J1 J2 (voir page 6).

Modalités de qualification 12 équipes

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	1
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		1
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			11

+ 12^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins
Si **1** équipe des Ultramarins
Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice
Qualifiée
Se référer au tableau du Règlement Fédéral

Les serpentins

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2018 selon la méthode des serpentins.

12 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2018	IA du 3 ^{ème} 2018	IA du 2 ^{ème} 2018	IA du 4 ^{ème} 2018
IA du 8 ^{ème} 2018	IA du 7 ^{ème} 2018	IA du 6 ^{ème} 2018	IA du 5 ^{ème} 2018
IA du 9 ^{ème} 2018	IA du 10 ^{ème} 2018	IA du 11 ^{ème} 2018	Ultramarin Ou Académie organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnat de France UNSS Futsal par équipe d'Établissement Garçons des Lycées Professionnels

- En Lycée Pro, TOUS les élèves (M2 et plus) GARÇONS DE L'ETABLISSEMENT sont autorisés à participer à l'exception des élèves **inscrits sur une liste de Sections Sportives Scolaires de football et/ou futsal en 2016-2017, 2017-2018 ou 2018-2019**, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir ou Pôles France de la FFF, des élèves appartenant à des Centres de formation ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFF, des élèves apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports (**Élite, Senior, Relève ou Reconversion**). Les « **collectifs nationaux** » peuvent participer (sauf si présence sur les **listes mentionnées ci-dessus**).

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes 2 Cadets Juniors Séniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Lycée Pro GARÇONS avec M2, C1, C2, J1, J2, S sans limitation de nombre Mixité interdite
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée. Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France.
TYPE DE JEU	à 5
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10
BALLONS GARÇONS	Spécifique futsal taille 4 - Les ballons en feutre sont interdits
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'
MIXITÉ	Pas de mixité
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps de jeu décompté 2 x 12' LYCEES PRO GARÇONS

Informations complémentaires

REGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2017-2018 ») ; à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPETITION	Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum pour le championnat LYCEES PRO GARCONS
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement LYCEE PRO garçons

Modalités de qualification Lycée Pro

9 Inter-académies qualifient 1 équipe
L'IA 4 (Nancy Metz / Reims / Strasbourg) qualifie 2 équipes

+ 12^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins **1** équipe de l'Académie organisatrice

Si **1** équipe des Ultramarins Qualifiée

Si **2** équipes des Ultramarins Se référer au tableau du Règlement Fédéral UNSS

Les serpentins

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2018 selon la méthode des serpentins.

12 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2018	IA du 3 ^{ème} 2018	IA du 2 ^{ème} 2018	IA du 4 ^{ème} 2018
IA du 8 ^{ème} 2018	IA du 7 ^{ème} 2018	IA du 6 ^{ème} 2018	IA du 5 ^{ème} 2018
IA du 9 ^{ème} 2018	IA du 10 ^{ème} 2018	IA du 11 ^{ème} 2018	Ultramarin Ou Académie organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnat de France UNSS Excellence Futsal Minimes

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire toutes les équipes d'associations sportives sauf :

- Les associations sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir FOOTBALL/FUTSAL, des Pôles France FOOTBALL/FUTSAL ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (**Élite, Senior, Relève ou Reconversion**), 2018 et 2019 ; les « **collectifs nationaux** » peuvent participer (sauf si présence sur les **listes mentionnées ci dessus**)
- Les associations sportives comportant un ou des élèves sous contrat **au 30/10/18** dans un club professionnel à la FFF.

Équipes d'associations sportives obligatoirement en championnat excellence

- Associations sportives ayant atteint en 2018 les ½ finales des championnats de France excellence.
- Associations sportives ¼ de finalistes 2017 et 2018 lors des championnats de France par équipes d'établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Mixité interdite	
	Minimes avec B3, M1, M2 - Nombre de joueurs pour 1 match : 10 - Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 10	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
TYPE DE JEU	à 5	
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3	
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 20'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 12'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	
MIXITÉ	Pas de mixité	
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps décompté 2 x 10' MF	Temps décompté 2 x 12' MG

Informations complémentaires

REGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2018-2019 ») ; à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 par championnat
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence minimes garçons

Championnat de France UNSS Lycée Excellence Futsal

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire les équipes d'associations sportives sauf :

- Les Associations Sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir FOOTBALL, des Pôles France FOOTBALL ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (**Élite, Senior, Relève ou Reconversion**), 2018 et/ou 2019 ; les « **collectifs nationaux** » peuvent participer (sauf si présence sur les **listes mentionnées ci dessus**)
- Les Associations Sportives comportant un ou des élèves sous contrat **au 30/10/18** dans un club professionnel à la FFF.

Équipes obligatoirement en championnat excellence

- Associations Sportives ayant atteint en 2018 les ½ finales des championnats de France excellence.
- Associations Sportives ¼ de finalistes 2017 et 2018 lors des championnats de France par équipes d'établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Cadets + Juniors 1ère année	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats	
	- Mixité interdite	
	- Lycée avec C1, C2, J1 (sans limitation de nombre)	
	- Nombre de joueurs pour 1 match : 10	
	- Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 10	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
TYPE DE JEU	à 5	
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3	
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 - Les ballons en feutre sont interdits	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'	
MIXITÉ	Pas de mixité	
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps décompté 2 x 12' Lycée Fille	Temps décompté 2 x 15' Lycée Garçon

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2018-2019»); à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 par championnat
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence Lycée filles Champion de France UNSS Excellence Lycée garçons

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Équipes Excellence

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 12 octobre 2018

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/sportcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 12 octobre 2018 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 21 décembre 2018

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de futsal par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Les serpents des Championnats Excellence

1. Détermination de 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence de l'année précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1 ^{ère} Sortie	A1
2 ^{ème} Sortie	B1
3 ^{ème} Sortie	C1
4 ^{ème} Sortie	D1

2. Détermination des places de 2, 3 et éventuellement 4 de chaque Poule

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2 B2 C2 D2 puis :
A3 B3 C3 D3 puis éventuellement :
A4 B4 C4 D4

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats :

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	3 points
Match nul	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Dans ce cas : match gagné **3-0**.

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, **a reçu le moins de points de pénalité.**
2. Si une égalité persiste, prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
3. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a **reçu le moins de points de pénalité.**
4. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire, la victoire est donnée à l'équipe ayant le moins de points de pénalité ; si l'égalité persiste, séance de tirs au but.

Remarque : en cas d'égalité à plus de 2 équipes :

- Si le point 1. classe une équipe, le point 2. est pris en compte avec les autres équipes restantes, et ainsi de suite jusqu'au point 5.



Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

La Quinzaine du foot à l'école (entre le 25 mars 2019 et le 05 avril 2019)

Dans le cadre du développement du football en milieu scolaire, de la convention nationale signée en mai 2018 et de la Coupe du Monde de Football féminin organisée en France en 2019, la Fédération Française de Football (FFF), le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'USEP et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL) renforcent leur partenariat pour favoriser au sein des collèges et des lycées, le développement d'actions sportives et culturelles.

Cette opération poursuit plusieurs objectifs :

- De mettre en avant les valeurs P.R.E.T.S (Plaisir – Respect – Engagement – Tolérance – Solidarité)
- Faire pratiquer le football ou futsal aux élèves (filles et garçons) pratiquants et non pratiquants.
- Faire découvrir les rôles sociaux inhérents à toute pratique (arbitre, organisateur, coach, supporter...)

Les classes / établissements engagés dans cette opération et réalisant l'ensemble des objectifs seront récompensés par une dotation matérielle.

Le projet se décline en deux axes :

- **Un projet sportif :** réalisation d'une action football ou futsal (ateliers techniques, matchs, tournois...) afin de faire pratiquer les élèves (garçons et filles) non licenciés.
Ce projet sportif devra aussi correspondre au lancement ou à la clôture d'un cycle EPS football ou futsal.
- **Un projet organisationnel / culturel :** « A LA RENCONTRE DE NOTRE COUPE DU MONDE » avec la réalisation d'un montage vidéo :
 - Réalisation d'un montage vidéo/photo relatant la participation des élèves de la classe ou d'un établissement (collège et / ou lycée) à l'organisation, l'animation, l'arbitrage d'un rassemblement « FOOT A L'ECOLE » à l'attention des écoles primaires de proximité. Cette action a pour but d'officialiser de manière concrète le cycle 3 (passerelle primaire – secondaire), créer un lien fort entre les participants (enseignants, élèves, partenaires, clubs...) des différents établissements de proximité, et mettre en avant les différents rôles sociaux (arbitre, organisateur, coach, supporter...).

OU

- Réalisation d'un montage vidéo/photo simple relatant la création d'une passerelle entre les élèves et une association locale (ex : association caritative, foyers sociaux-éducatifs...). Il s'agira de montrer et d'expliciter le lien créé par le football entre cette association et les élèves de l'établissement (accompagnés de leur(s) enseignant(s) référent(s)).

Cette production (vidéo ou photo) devra aussi mettre en lumière l'activité des élèves lors du volet sportif.

Le projet sportif se déroulera prioritairement **entre le 25 mars 2019 et le 05 avril 2019.**

Renseignements et précisions sur : fff.fr et unss.org

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

- Sur chaque championnat de France, une soirée formation pourrait être réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement, des enseignants participant à l'organisation. L'enjeu est de permettre par une relation UNSS-district/ligue de football, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du district et/ou de la ligue FFF.

Relations AEFÉ (agence pour l'enseignement français à l'étranger)

Des invitations aux établissements AEFÉ seront envoyées pour une participation lors des championnats de France. Les établissements du réseau AEFÉ participent aux compétitions de l'UNSS (cf Règlement fédéral).

Les associations sportives de France peuvent participer aux manifestations sportives initiées par l'AEFE.

Le calendrier des événements football AEFÉ est disponible. Une association sportive UNSS peut aussi développer un projet de coopération avec un établissement ou une zone AEFÉ en relation avec un service départemental ou régional UNSS (formation de Jeunes Jugés, développement de championnat scolaire de football, formation d'enseignants d'eps en football scolaire, aide technique à l'organisation d'un événement etc.)

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés. (beach-soccer, tennis-ballon.....)

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Développement Durable

La pratique du football entraîne une connaissance des structures mises à disposition où les athlètes évoluent et le respect de celles-ci.

- Cohérence et choix d'emplacement des sites de compétitions. Intégration harmonieuse des sites dans l'environnement naturel et urbain.
- Cohérence dans les plans de transports des compétiteurs et participants, en mutualisant l'ensemble des solutions de transports et en privilégiant autant que possible la mobilité douce.
- Limitation des déchets sur les compétitions : réduction à la source, réutilisation et recyclage autant que possible.
- 1 gourde par compétiteur, verre ou vaisselle réutilisable
- Signalétique réutilisable, rubalise bio dégradable, ou réutilisable
- Limitation maximale des supports papiers dans les communications et documents administratifs
- Engagement citoyen, implication des licenciés dans la vie interne et extra sportive de l'association sportive. Respect, fairplay et protocole de début et d'après manifestation.
- Collecte et réutilisation d'équipements et vêtements sportifs.

Filles

Harmonisation entre les catégories garçons et filles et avec les autres les sports collectifs UNSS.

International

- L'ISF : fédération internationale du sport scolaire Football (international school sport federation). Le prochain championnat du monde scolaire de futsal ISF aura lieu en 2020, à Lyon. Les modalités de qualification seront communiquées à la rentrée 2019.
- Le programme éducatif de la coupe du monde féminine FIFA 2019 se décline sur l'ensemble du territoire, dans les villes hôtes, avec l'ensemble des services régionaux et départementaux UNSS.

- Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation amicale lors des championnats de France ou autres manifestations du département ou l'académie.
- Une réflexion sera entamée pour une rencontre internationale en filles.

Handicap

Un recensement des actions à destination des élèves en situation de handicap sur tout le territoire sera effectué.

Des actions particulières seront engagées.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- À la fin de chaque tous les joueurs se serrent la main ainsi que celles des Jeunes Arbitres.

Sécurité :

Texte de référence / LC sécurité

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Textes de Référence :

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité

Le jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Il est obligatoire, il est l'interlocuteur unique et désigné pour l'ensemble de la compétition

Une équipe sans jeune coach sera disqualifiée.



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFF

La convention entre l'UNSS et la FFF précise que le jeune officiel UNSS de certification de niveau académique ou national en football permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFF.

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du district de football (CDA).

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel de ligue. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact avec la ligue de football de votre grande région (CRA).

Cette équivalence ne fonctionne pas encore en futsal.

	CERTIFICATION UNSS	CORRESPONDANCE FFF
FOOTBALL A 8 EQUIPE ETABLISSEMENT COLLEGE MF / MG MINIMES FILLES EXCELLENCE	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	
FOOTBALL A 7 EQUIPE ETABLISSEMENT CADETS LYCEE Garçons	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	Jeune Arbitre de ligue (JAL)*
FOOTBALL A 7 EQUIPE ETABLISSEMENT LYCEE Filles	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	
FOOTBALL A 11 EXCELLENCE Garçons	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	Jeune Arbitre de ligue (JAL)*
FOOTBALL A 11 EXCELLENCE Filles	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	

- JAD : jeune arbitre de district
- JAL : jeune arbitre de ligue

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017 - 2018)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

5. Le jeune coach

« En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ». Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs (collège, lycée, sport partagé) le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme. Il est identifié par brassard Maif orange. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels (collège, lycée, sport partagé), le jeune coach est obligatoire, compétiteur et intégré à la composition de l'équipe. Il est identifié par un brassard Maif orange

Evaluation/certification :

Le jeune coach est évalué et certifié par son enseignant d'EPS en se référant au livret « **je suis jeune coach** »
Un diplôme lui sera remis au protocole du championnat de France
Le jeune coach ne peut prétendre au HNSS

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur national adjoint de l'UNSS en charge de l'activité :
Christophe LUCZAK

UNSS

Stéphane AUDARD
Anne DELACROIX
Bruno PARAZOLS
Fabrice LOUEDEC

Responsable communication

FFF

Pierre JACKY
Patrick PION
Alain SARS

Responsable Formation

Délégués techniques UNSS

Philippe ANDRÉ
Olivier MORIN

Responsable Communication

Groupe technique national Futsal

Annexe 1

Associations Sportives 1/4 de finalistes 2017 et 2018 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

FOOTBALL et FUTSAL

Futsal Minimes Filles	
CLG FREDERIC BAZILLE BEAUNE LA ROLANDE	ORLEANS TOURS

Futsal Minimes Garçons	
CLG JULES FERRY MAYENNE	NANTES

Futsal Lycées Filles	
LYC GUY CHAUVET LOUDUN	POITIERS
LYC SAINT EXUPERY MARSEILLE	AIX MARSEILLE

Futsal Cadets	
LYC FELIX LE DANTEC LANNION	RENNES

Futsal Juniors	
NEANT	

IMPORTANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives ayant atteint en 2018 les 1/2 finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Futsal Minimes Filles	
CLG RENE CAILLIE SAINTES	POITIERS
CLG DES 3 VALLEES SALIES DU SALAT	TOULOUSE
CLG ARSENAL METZ	NANCY-METZ
CLG PIERRE CORNEILLE TOURS	ORLEANS-TOURS

Futsal Minimes Garçons	
CLG JOSEPH BEDIER LE GRAND SERRE	GRENOBLE
CLG JEAN MOULIN GACE	CAEN
CLG J P DE DADELSEN HIRSINGUE	STRASBOURG
CLG LES CAMPELIERES MOUGINS	NICE

Futsal Lycées Filles	
LEGTA LE GROS CHENE PONTIVY	RENNES
LYC ALEXIS MONTEIL RODEZ	TOULOUSE
LPO SACRÉ CŒUR SAINT BRIEUC	RENNES
LYC JP TIMBAUD BRETIGNY SUR ORGE	VERSAILLES

Futsal Lycées Garçons	
LPO X. MARMIER PONTARLIER	BESANCON
LYC LE GROS CHÊNE PONTIVY	RENNES
LYC H. FONTAINE DIJON	DIJON
LP D'ALEMBERT AUBERVILLIERS	CRETEIL

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en
2018**

**et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en
2018 et n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

Annexe 5

Points de Pénalité

Carton blanc	= 1 point
Carton jaune	= 3 points
Carton rouge	= 5 points

Les points de pénalité sont indépendants des buts marqués.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.

Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.